# Compte rendu Conseil municipal 01 du 9 mars 2023

<u>Présents</u>: M. LELIEVRE Gérard, Maire - M. MOINEAU Christophe – Mme DUFOUR Emmanuelle – Mme BAGLAND Aurélie - M. BEZANCON Claude - Mme BREUGNON Sylvie – M. CAUDE Julien - M. CHAUMERON Christian – Mme CORBASSON Christine - Mme FOUASSIER Isabelle - Mme PETROZ Maria - M. THIERRY Alain – Mme WESTERLIN Sandra

Absents excusés: M. DUMONT Julien (Pouvoir à M. MOINEAU) - M. FRACELLI Dominique (Pouvoir à Mme BREUGNON)

Absente excusée en début de séance : Mme DUFOUR Emmanuelle

Mme BREUGNON a été nommée secrétaire de séance.

#### Attribution des subventions aux associations

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les subventions 2023 (Accéder au détail dans la rubrique « La mairie à votre service > Le budget de la commune > Subventions »). Les conseillers faisant partie du Conseil d'administration d'associations communales n'ont pas pris part aux débats ni aux votes des associations concernées.

# • Tarifs de location de la Salle polyvalente du 1er mai 2023 au 31 décembre 2024

Face à l'inflation du coût de l'énergie, le Conseil municipal est appelé à approuver un nouveau tarif pour la salle polyvalente à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023. Il maintient une manifestation gratuite pour les associations dont le siège social est à St Maurice sur Fessard selon les conditions suivantes :

- L'association doit avoir un an révolu d'existence à la date de location,
- L'association doit offrir des animations au public durant l'année civile,
- La gratuité concerne uniquement la location de la salle. Les options éventuelles (Ménage Forfait repas Chambre froide Meuble chauffant) ne sont pas comprises dans la gratuité.

Le Conseil municipal détermine la liste des associations pouvant prétendre à une gratuité par an au 01/05/2023 : AEPS / Amitié rencontre entre les St Maurice / APE / Comité d'initiative / Comité de jumelage / Culture et loisirs / FNACA / Sauvegarde du patrimoine / Tang Fighter Team / Western Spirit 45.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1er mai 2023 jusqu'au 31 décembre 2024. (Accéder au détail dans la rubrique « Vie locale > Salle polyvalente »)

# • Règlement intérieur de la salle polyvalente de St Maurice sur Fessard

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le nouveau règlement intérieur de mise à disposition de la salle polyvalente (Accéder au détail dans la rubrique « Vie locale > Salle polyvalente »)

### • Tarifs cantine pour l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil, à l'unanimité, fixe le prix du repas de la cantine scolaire à **4,20** € pour les enfants et à **5,85** € pour les enseignants et enfants qui mangent occasionnellement à la cantine, à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

# • Tarifs garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023/2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité, maintient le tarif forfaitaire de la garderie du matin à **2,40 €** et du soir aux conditions suivantes :

- **1,50 €** de 16h30 à 17h30
- **2,50** € de 17h30 à 18h30
- **3.00 €** de 18h30 à 19h00

Tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

## • Tarifs ALSH du mercredi pour la rentrée scolaire 2023/2024

Le Conseil, à l'unanimité, fixe les tarifs 2023/2024 du ALSH du mercredi. (*Tarifs accessibles à la rubrique* « Enfance & jeunesse > Périscolaire > Le centre de loisirs du mercredi ALSH »)

# • Attribution des lots n° 1 - 6 et 7 du marché des travaux intérieurs de l'église

M. le Maire informe le Conseil du résultat du marché public à procédure adaptée concernant les travaux des intérieurs de l'église. Sur les 7 lots, seulement 4 lots ont eu des réponses : le lot n° 1 : maçonnerie – le lot n° 6 : cloches-horloge – le lot n° 7 : électricité. Pour le lot n° 3 : charpente, seule une société a répondu. Cette offre est déclarée par le maître d'œuvre « inacceptable ». Concernant les lots infructueux, une procédure négociée aura lieu plus tard.

Après enregistrement, vérification des pièces fournies par les candidats et du montant de l'offre, le maître d'œuvre, M. GUITTOT, TRAIT CARRE, mandaté par la commune a analysé les offres. Suite à son analyse, M. le Maire propose aux membres du Conseil de suivre son classement.

Le Conseil municipal décide de suivre le classement établi et de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1: Maçonnerie - Entreprise ROC - Montant HT: 471 939,12 € - TTC: 566 326,64 €

Lot n°6 : Cloches-horloge - Entreprise BODET - Montant HT : 22 967,10 € - TTC : 27 560,52 €

Lot n°7 : Electricité - Entreprise DELESTRE INDUSTRIE - Montant HT : 89 929,40 € - TTC : 107 915,28 €

# • Rapport annuel 2022 du Syndicat des eaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2022 du syndicat des eaux de Chevillon, St Maurice, Villemoutiers et Vimory. (Document accessible à la rubrique « Vie locale > Le syndicat des eaux > Rapport annuel 2022 SMAEP »)

#### Motion « Zéro Artificialisation Nette » ZAN

La loi du 22 août 2021 dite Loi « Climat et Résilience », notamment dans ses dispositions concernant la lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte, en 2050, de l'objectif du Zéro Artificialisation Nette, affiche la volonté de freiner la consommation d'espaces et de limiter l'étalement urbain.

Considérant que l'objectif de réduction doit être décliné dans les différentes parties de chaque territoire régional, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Partage la préoccupation de gestion raisonnée de l'espace mais demande que l'application de ces dispositions par les services de l'Etat s'effectue de manière différenciée suivant la réalité des territoires concernés.
- Demande la création par voie législative ou réglementaire d'un compte foncier national, voire européen pour les projets supra-territoriaux. Ceux-ci ne doivent pas venir en déduction des possibilités de consommation foncière attribuées à chaque région. En l'absence de prise en considération de ces exclusions, toute possibilité de développement pour notre territoire sera freinée, voire impossible,
- Demande la prise en compte des efforts déjà consentis par les territoires dans la réduction de consommation foncière, du traitement des friches industrielles et du renouvellement urbain, au cours de ces dernières années notamment à travers le SCOT.
- Demande la valorisation des projets de renaturation, sans délai, ceux-ci pouvant donner lieu à des possibilités de consommations foncières supplémentaires,
- Déclare qu'il s'opposera à toute application anticipée des dispositifs législatifs et réglementaires du ZAN qui priverait immédiatement les territoires de toutes possibilités de développement, le ZAN devant devenir à moyen terme un outil d'accompagnement de développement responsable du territoire.
- Précise que l'application du ZAN ne sera pas possible sans la mise en place d'outils économiques, juridiques, fiscaux et d'apport en ingénierie adaptés à ce nouveau modèle d'aménagement (simplification de l'appropriation et du portage foncier notamment).

## • Aménagement du Centre bourg Phase 2 - Avenant

M. le Maire fait part au Conseil qu'il y a la possibilité d'agrandir le parking de la salle polyvalente, en l'augmentant de 23 places et souhaite un ajustement du projet sur l'allée centrale.

Le cabinet CAMBIUM 17, maître d'œuvre, a effectué une estimation s'élevant à 42 765 € pour l'aire de stationnement complémentaire et à 15 261 € pour l'ajustement du projet. Les devis fournis par les entreprises feront l'objet d'un avenant avec un montant définitif lors d'une prochaine réunion. Ces avenants concerneront le lot n°1 VAUVELLE pour la Voirie Réseaux Divers (VRD) et le lot n°3 BOURDIN, Espaces verts.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'extension du parking et l'ajustement du projet.

### • Affaires diverses

### M. le Maire informe le Conseil

- du commencement des travaux des abords de la salle polyvalente le mercredi 8 mars,
- d'une animation à la salle polyvalente le 19 mars, en collaboration avec AGORAME,
- d'une pièce de théâtre le samedi 11 mars proposée par l'association « Amitié rencontre entre les St Maurice »
- de la fermeture d'une classe à la rentrée 2023/2024 par manque d'effectif.